2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Ouvrir un cabinet CPA à Montréal : domicile, coworking ou bureau

> Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-11-02 · ouvrir un cabinet cpa montréal · cabinet de comptable agréé québec · ordre des cpa du québec · bureau à domicile comptable · coworking comptable montréal · bureau privé montréal · adresse d'affaires virtuelle · règlement exercice en organisation 2026

Article original : https://2727coworking.com/articles/fr/ouvrir-cabinet-cpa-montreal-domicile-coworking-bureau



Dans cet article

1. Sommaire
2. Introduction et contexte
3. Ce qu'il faut confirmer auprès de l'Ordre avant de signer un contrat de lieu
4. Option 1 : le bureau à domicile
5. Option 2 : le poste en espace de coworking, avec salles à la carte
6. Option 3 : le bureau privé et la suite pour 2 à 12 personnes
7. Le règlement de 2026 sur l'exercice en organisation
8. Tenue des dossiers, confidentialité et continuité : l'audit de base
9. Matrice comparative
10. Données et preuves
11. Grille de visite, semaines types et fiche de coût
12. Foire aux questions
13. Implications et prochaines étapes
14. Conclusion

Sommaire

Un CPA (comptable professionnel agréé) qui ouvre un cabinet à Montréal choisit son lieu de travail dans un cadre de règles précis, et non uniquement selon le loyer. Même un membre qui travaille à son compte ou comme consultant et qui offre des services à des tiers doit en informer l'Ordre des CPA du Québec en mettant à jour son dossier de membre (cpaquebec.ca), et sa couverture d'assurance doit refléter en tout temps sa situation professionnelle (cpaquebec.ca). Le règlement sur l'exercice en organisation, que l'Ordre dit avoir été adopté le 16 avril 2026, remplace l'ancien règlement sur l'exercice en société (cpaquebec.ca) (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Il ne s'applique pas aux CPA qui offrent des services professionnels à leur compte ou au sein d'une entreprise individuelle (cpaquebec.ca), mais le CPA qui exerce, même seul, par l'intermédiaire d'une société ou d'une autre organisation visée relève du règlement : l'organisation doit être déclarée dès le début des services ou signalée avant l'ouverture de tout nouveau bureau (cpaquebec.ca).

Sur le plan matériel, le Règlement sur la tenue des dossiers exige que les dossiers soient gardés dans un local ou un meuble dont l'accès public est restreint (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et, selon le Registraire des entreprises, une case postale ne peut tenir lieu d'adresse professionnelle (www.quebec.ca). Une adresse virtuelle seule ne règle donc pas la question du lieu d'exercice. Le domicile reste possible : l'Ordre prévoit lui-même le cas du membre qui offre des services à partir de sa résidence (cpaquebec.ca), mais, selon l'arrondissement, la Ville de Montréal peut exiger un certificat d'autorisation d'usage pour un bureau professionnel à domicile (montreal.ca).

Côté coûts, les tarifs publiés par les exploitants montréalais, relevés le 2 novembre 2026, vont de **35 $ par mois** pour une adresse d'affaires (montrealcowork.com) à **399 $ par mois** pour un poste dédié (www.halte24-7.com), puis de **750 $ par mois** pour un bureau privé fermé pour une à cinq personnes

(www.espacemileend.com), avant taxes. Le marché de bureaux traditionnels offre un point de comparaison : la vacance globale du Grand Montréal atteint 16,7 % au troisième trimestre de 2026 selon Cushman & Wakefield (assets.cushmanwakefield.com) et 17,3 % selon CBRE (mktgdocs.cbre.com).

En pratique, un praticien seul qui reçoit peu de clients peut combiner domicile et salles à la carte, à condition de traiter confidentialité, conservation des dossiers et continuité. Celui qui reçoit régulièrement ou emploie du personnel gagne à comparer un poste dédié avec casier verrouillable et un bureau privé. Une organisation de deux à douze personnes doit d'abord clarifier avec l'Ordre ce que signifie « nouveau bureau ». Ce guide ne garantit aucune conformité : les questions ambiguës se posent à l'Ordre avant de signer.

Introduction et contexte

Cette analyse s'adresse aux membres de l'Ordre qui veulent démarrer un cabinet de comptabilité à Montréal, seuls ou à plusieurs, et qui hésitent entre trois formules : le bureau à domicile, le poste en espace de coworking (avec salles de réunion à la carte) et le bureau privé. Elle répond aussi aux questions voisines : ouvrir un cabinet de comptable agréé au Québec, choisir entre bureau à domicile et coworking pour comptable, estimer le coût d'un bureau privé à Montréal, savoir si une adresse d'affaires virtuelle pour cabinet comptable suffit, et comparer la location de bureau pour un professionnel indépendant à Montréal. L'angle retenu est celui d'un audit du lieu physique à partir des règles de l'Ordre, non d'un guide générique de création de cabinet.

Le contexte professionnel est celui d'une profession nombreuse. L'Ordre comptait près de 42 000 membres au 31 mars 2026 (cpaquebec.ca), et son rapport annuel recense 1 274 CPA exerçant en société à titre d'actionnaire unique, sans employé ; ces membres exercent par l'intermédiaire d'une société, donc au sein d'une organisation, et cette catégorie n'est ni un décompte officiel ni un indicateur des praticiens à leur compte ou en entreprise individuelle (cpaquebec.ca).

Trois scénarios structurent la suite :

- **Scénario A, praticien seul à domicile :** peu de visites de clients, salles louées au besoin.
- **Scénario B, praticien seul en coworking ou en bureau privé :** rencontres fréquentes, besoin d'un casier ou d'un bureau fermé.
- **Scénario C, organisation de 2 à 12 personnes :** suite privée, personnel, déclaration d'organisation et question du « nouveau bureau ».

Précision de méthode : les affirmations réglementaires proviennent de l'Ordre, de LégisQuébec, de la Gazette officielle ou d'organismes publics, et les prix des pages publiques de chaque exploitant, consultées le 2 novembre 2026. Aucun tarif de référence n'est inventé. L'éditeur du site est lui-même un exploitant d'espaces de travail à Montréal (postes, bureaux privés, salles, adresse d'affaires) et figure à ce titre dans le tableau comparatif sans que ses tarifs soient cités comme source. Le texte ne remplace ni l'avis de l'Ordre ni celui d'un conseiller juridique.

Ce qu'il faut confirmer auprès de l'Ordre avant de signer un contrat de lieu

Avant tout engagement, la liste suivante transforme les textes de l'Ordre en vérifications concrètes, quel que soit le lieu choisi.

Obligations du membre qui ouvre un cabinet

- **Dossier de membre :** un CPA qui veut offrir des services à des tiers, à son compte ou comme consultant, doit mettre à jour ses renseignements professionnels dans son dossier en ligne (cpaquebec.ca).
- **Délai de préavis :** la page de l'Ordre sur les renseignements fournis exige une déclaration au moins 45 jours avant le début pour un membre qui n'a jamais offert de services à des tiers ou qui n'en a pas offert depuis plus de cinq ans, ainsi que pour le titulaire d'un permis de comptabilité publique qui n'a pas participé à des missions d'audit ou d'examen depuis plus de cinq ans (cpaquebec.ca).
- **Assurance responsabilité :** la déclaration au Fonds d'assurance précède l'offre de services, et la couverture doit refléter en tout temps la situation professionnelle (cpaquebec.ca).
- **Fidéicommis :** le CPA qui compte détenir des sommes ou des biens de tiers doit ouvrir un compte en fidéicommis (cpaquebec.ca).

Adresse, domicile professionnel et lieux d'exercice

Le Code des professions oblige le professionnel à élire domicile en informant le secrétaire de l'Ordre (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et à lui faire connaître tous les autres lieux où il exerce (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Le Code de déontologie en vigueur exige que le CPA avise sans délai l'Ordre par écrit de tout changement concernant l'adresse du ou des lieux où il exerce sa profession (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Avant de déclarer une adresse commerciale partagée comme lieu d'exercice, il est prudent de confirmer auprès de l'Ordre qu'elle correspond à un lieu où le CPA exerce réellement.

Le Registraire des entreprises ajoute sa propre définition : l'adresse professionnelle d'une personne physique correspond à son principal lieu de travail ou d'affaires (www.quebec.ca), et une case postale ne peut en tenir lieu (www.quebec.ca). Une personne ne peut avoir qu'une seule adresse professionnelle déclarée au registre (www.quebec.ca). Les sources consultées ne contiennent aucun texte de l'Ordre qui approuve ou exclut expressément le domicile, le coworking ou le bureau privé : le choix du lieu n'est pas réglementé en tant que tel, mais il doit permettre de respecter les obligations de confidentialité, de conservation et de continuité décrites plus loin.

Option 1 : le bureau à domicile

Ce que disent les règles

L'Ordre illustre lui-même le cas d'un membre qui offre des services à des tiers à partir de sa résidence : la déclaration est requise même si ce n'est pas l'activité principale (cpaquebec.ca). Le dossier de chaque client doit être tenu à l'endroit où le membre exerce sa profession (www.legisquebec.gouv.qc.ca), dans un local ou un meuble dont l'accès n'est pas libre pour le public, pouvant être fermé à clé ou par un moyen équivalent

(cpaquebec.ca). À domicile, cela se traduit par un classeur ou un bureau verrouillable, ou par un espace électronique protégé, puisque le règlement admet les supports papier et électronique (www.legisquebec.gouv.qc.ca).

La Ville de Montréal est le second palier à vérifier. Un permis d'occupation (appelé selon l'arrondissement « certificat d'occupation » ou « certificat d'autorisation d'usage ») est exigé pour utiliser une partie d'un logement à des fins professionnelles ; l'appellation et les conditions varient, et il faut confirmer auprès de son propre arrondissement. La page de la Ville mentionne le bureau professionnel régi par le Code des professions (montreal.ca). La page consultée regroupe des textes variables selon l'arrondissement : une version limite la superficie du bureau à la plus petite valeur entre 50 m² et le tiers du logement (montreal.ca). Ces conditions locales ne sont pas uniformes, et la ville conseille de vérifier que l'activité est permise avant de louer ou d'acheter (montreal.ca).

Fiscalité et adresse publique

Sur le plan fiscal, l'Agence du revenu du Canada permet de déduire des frais d'utilisation du logement lorsque le local constitue le principal lieu d'affaires (www.canada.ca), ou lorsqu'il est utilisé uniquement pour gagner un revenu d'entreprise et rencontrer régulièrement des clients (www.canada.ca). La déduction ne peut créer ni augmenter une perte d'entreprise (www.canada.ca). Revenu Québec applique des conditions équivalentes pour les crédits de taxe sur les intrants (www.revenuquebec.ca).

Le domicile a aussi une conséquence sur la vie privée. Si l'adresse professionnelle déclarée au registre devient invalide et n'est pas corrigée, l'adresse du domicile est publiée (www.quebec.ca). Garder son adresse résidentielle hors du registre suppose donc de disposer d'une adresse professionnelle valide.

Forces et limites

- **Forces :** coût d'espace nul ou déductible en partie, flexibilité des horaires. Environ 45 % des personnes en emploi des régions de Montréal et de l'Outaouais télétravaillaient en 2022, selon l'Institut de la statistique du Québec (statistique.quebec.ca), la majorité des télétravailleurs québécois étant en mode hybride (statistique.quebec.ca).
- **Limites de confidentialité :** le guide de bonnes pratiques TI de l'Ordre recommande de prévoir une pièce privée pour discuter avec un client ou un collègue (cpaquebec.ca).
- **Limites d'accueil :** l'accessibilité des bâtiments relève du Code de construction du Québec (www.rbq.gouv.qc.ca), et une étude de l'Office des personnes handicapées du Québec sur 305 petits bâtiments ouverts au public à Montréal, Québec et Saguenay conclut qu'aucun ne satisfaisait à tous les critères minimaux d'accessibilité observés (cdn-contenu.quebec.ca). Les sources lues ne documentent pas l'accessibilité des bureaux à domicile : elle se vérifie au cas par cas.

Option 2 : le poste en espace de coworking, avec salles à la carte

Capacités et tarifs publiés

Pour un comptable seul, l'espace de coworking offre un poste (partagé ou dédié), des cabines ou des salles et souvent une adresse. Les tarifs publiés, détaillés au *tableau 3*, vont de 250 $ à 400 $ par mois avant taxes pour un poste dédié : 250 $, 300 $ ou 350 $ selon la taille chez Nuage B (nuage-b.com), 400 $ pour le forfait de bureau dédié de la coopérative ECTO (ecto.coop). Regus affiche un poste dédié à partir de 8 $ par personne et par jour, sur contrat de 24 mois, sans préciser la devise ni les taxes sur la page (www.regus.com). Les salles de réunion se facturent à l'heure, de 35 $ chez Regus (www.regus.com) à 90 $ chez Walter (www.walter-spaces.com).

Forces et limites pour un cabinet

- **Casiers et classeurs :** la tenue des dossiers exige un meuble ou un local verrouillable (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Un poste en aire ouverte n'y répond que s'il est accompagné d'un casier ou d'un classeur à serrure, comme celui qu'Espace Mile End annonce (www.espacemileend.com).
- **Appels et confidentialité :** Montréal CoWork annonce 20 cabines insonorisées en accès libre (montrealcowork.com). Ces équipements aident à respecter le secret professionnel auquel le membre est tenu (www.legisquebec.gouv.qc.ca), mais ne le garantissent pas : la voix portée dans une aire ouverte reste un risque à évaluer sur place.
- **Réseau et visiteurs :** l'Ordre recommande de contrôler l'accès des clients et des visiteurs et de les accompagner (cpaquebec.ca).
- **Responsabilité maintenue :** confier des renseignements personnels à un tiers (infonuagique, exploitant d'espace) ne dégage pas l'entreprise de ses obligations, selon la Commission d'accès à l'information (www.cai.gouv.qc.ca). Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est requise avant de communiquer des renseignements personnels hors Québec depuis septembre 2023 (www.cai.gouv.qc.ca).

La police de base du Fonds d'assurance ne couvre pas les cyberattaques, le vol de données ni l'ingénierie sociale, selon l'Ordre (cpaquebec.ca). CPA Canada présente l'authentification multifacteur comme une condition fréquente de la cyberassurance (www.cpacanada.ca), un enjeu plus pressant lorsque le poste de travail sort du domicile.

Option 3 : le bureau privé et la suite pour 2 à 12 personnes

Tarifs publiés

Le bureau privé fermé combine la porte verrouillable, l'espace pour classer les dossiers et, en général, l'accès en tout temps. Pour un à cinq postes, les prix mensuels publiés (tableau 3) se situent entre 560 $ et 2 200 $ par mois avant taxes, sans compter les tarifs quotidiens de Nuage B et de Regus ; la page de Halte 24-7 ne précise pas le nombre de postes visés par le haut de la fourchette :

- **Nuage B :** 750 $ par mois pour une personne, avec cabines d'appel acoustiques (nuage-b.com), ou 85 $ par jour sans engagement (nuage-b.com).
- **Coworking Alphard :** bureaux fermés de 600 $ à 1 600 $ par mois (coworkingalphard.com).
- **Montréal CoWork :** prix mensuels avant taxes et tout inclus (montrealcowork.com).
- **Regus :** bureaux privés à partir de 11 $ par personne et par jour sur contrat de 24 mois, les bureaux d'une personne coûtant davantage (www.regus.com).

Le coût d'un bureau privé à Montréal est très étalé : la condition contractuelle (sans engagement ou 12 à 24 mois), les taxes et les extras (accès en tout temps, salles, stockage) modifient autant le total que le prix affiché. ECTO précise par exemple que tous ses tarifs sont avant taxes (ecto.coop), et WeWork que les siens reposent sur un engagement de 12 mois (www.wework.com).

Pourquoi le bureau privé répond le mieux au volet confidentialité

Un bureau dont la porte verrouille répond de façon directe à l'exigence d'un local ou d'un meuble non librement accessible au public (www.legisquebec.gouv.qc.ca). RezoMont indique par exemple des serrures à code sur tous ses bureaux et salles de réunion (www.rezomont.com). Pour une organisation de plusieurs personnes, ce modèle simplifie aussi le partage de dossiers entre les membres de l'équipe, ainsi que le contrôle de l'accès des visiteurs recommandé par l'Ordre. L'accès en tout temps, offert en standard chez Montréal CoWork (montrealcowork.com), soutient les périodes de pointe fiscale, mais élargit aussi la question de qui peut entrer dans l'immeuble : c'est un point à valider avec l'exploitant.

L'accessibilité mérite une vérification en personne. Montréal CoWork indique que son espace est accessible aux personnes à mobilité réduite (montrealcowork.com), tandis que plusieurs autres exploitants consultés ne publient aucune information à ce sujet dans les pages lues.

L'adresse d'affaires virtuelle : utile, mais rarement suffisante

L'adresse virtuelle, ou domiciliation, est la formule la moins chère : de **35 $ par mois** chez Montréal CoWork (forfait Bronze, avec réception du courrier) (montrealcowork.com) à 144 $ par mois chez WeWork (tableau 3). RezoMont affiche 40 $ par mois (www.rezomont.com), Domiciliation Montréal 500 $ par année avec engagement de 12 mois (www.domiciliation-montreal.com), et Regus précise que la réexpédition du courrier entraîne des frais supplémentaires (www.regus.com). Le forfait « bureau virtuel Plus » de Regus inclut aussi cinq jours par mois d'accès à un bureau privé ou à un espace de coworking (www.regus.com).

Cependant, une adresse virtuelle ne règle pas à elle seule les obligations d'un cabinet. D'une part, l'adresse professionnelle au registre des entreprises correspond au principal lieu de travail ou d'affaires (www.quebec.ca). D'autre part, le Code de déontologie oblige le CPA à aviser l'Ordre de tout changement concernant l'adresse du ou des lieux où il exerce (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et les dossiers de clients doivent être tenus à l'endroit où le membre exerce (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Un exploitant affirme que son adresse est reconnue par les autorités fiscales et de sécurité sociale (www.domiciliation-montreal.com), mais il s'agit d'une affirmation du fournisseur, non d'une position de l'Ordre. L'adresse virtuelle fonctionne comme complément (courrier, adresse publique) d'un lieu d'exercice réel, par exemple le domicile combiné à des salles, et non comme substitut.

Le règlement de 2026 sur l'exercice en organisation

Ce que dit le texte

L'Ordre indique que le règlement sur l'exercice de la profession en organisation a été adopté le 16 avril 2026 (cpaquebec.ca). Les sources officielles montrent deux jalons différents qu'il faut distinguer. La Gazette officielle du 1er avril 2026 publie la décision de l'Office des professions du 20 mars 2026 (Décision OPQ 2026-991) (www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca), et le texte prévoit une entrée en vigueur le quinzième jour suivant la publication (www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca). Cette lecture mène au 16 avril 2026, ce qui concorde avec la date citée par l'Ordre, mais il s'agit d'un calcul à confirmer, non d'une mention explicite dans les pages consultées. LégisQuébec indique que le nouveau règlement remplace l'ancien règlement sur l'exercice en société.

Qui est touché

Selon l'Ordre, le règlement vise principalement les CPA qui offrent des services à des tiers dans une organisation qui fournit des services de comptabilité publique ou de certification, ou qui se présente comme une organisation de CPA (cpaquebec.ca). Il ne s'applique pas aux CPA qui offrent des services professionnels à leur compte (cpaquebec.ca). Cette exclusion vise le CPA à son compte ou en entreprise individuelle. Le CPA qui exerce seul par l'intermédiaire d'une société est en principe visé, selon la nature des services offerts et la présentation de la société : le règlement prévoit alors notamment une assurance excédentaire d'au moins 500 000 $ lorsqu'il exerce seul au sein d'une organisation n'ayant à son emploi aucun autre CPA et dont il est l'unique détenteur des participations (1 000 000 $ dans les autres cas), ainsi que la déclaration et la mise à jour annuelle décrites ci-dessous. Le CPA seul constitué en société devrait confirmer sa situation auprès de l'Ordre (sep@cpaquebec.ca) avant de conclure qu'il est exclu ou visé. Pour le praticien à son compte, le choix du lieu relève surtout des règles sur la tenue des dossiers, du Code de déontologie (dont l'avis écrit à l'Ordre avant d'offrir des services à des tiers) (www.legisquebec.gouv.qc.ca) et du dossier de membre.

Déclaration, nouveau bureau et assurance

Pour une organisation, la déclaration se fait dès le début des services, ou par avis écrit avant d'ouvrir tout nouveau bureau (cpaquebec.ca). Avant de commencer dans une organisation visée, le CPA remplit le formulaire prévu, et une mise à jour annuelle est exigée au plus tard le 31 mars (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Si une condition du règlement n'est plus remplie, le CPA avise l'Ordre par écrit dans les 15 jours, sauf s'il y a été remédié (www.legisquebec.gouv.qc.ca). L'assurance excédentaire est obligatoire : le règlement fixe un minimum de 1 000 000 $ par sinistre pour l'ensemble des réclamations, ramené à 500 000 $ lorsque le CPA exerce seul au sein d'une organisation n'ayant à son emploi aucun autre CPA et dont il est l'unique détenteur des participations (www.legisquebec.gouv.qc.ca).

Ce que les sources ne tranchent pas

- **« Nouveau bureau » :** les pages consultées ne définissent pas si une adresse supplémentaire, une salle réservée régulièrement ou un deuxième poste dans un espace partagé constitue un nouveau bureau.

- **Mécanique de déclaration :** le formulaire de déclaration d'exercice en organisation est derrière l'accès au dossier de membre et n'a pas pu être lu. Ni échéance précise ni frais pour l'avis de nouveau bureau ne figurent sur les pages publiques consultées.

Tenue des dossiers, confidentialité et continuité : l'audit de base

Dossiers papier et électroniques

Le Règlement sur la tenue des dossiers fixe le cadre : un dossier par mandat, tenu au lieu d'exercice (www.legisquebec.gouv.qc.ca), dans un local ou un meuble fermé à clé ou par un moyen équivalent. La conservation dure au moins cinq ans à compter de la fin du mandat (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et la destruction doit préserver la confidentialité (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Pour l'infonuagique, l'Ordre rappelle que le CPA doit assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses données (cpaquebec.ca). La loi québécoise sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé exige en outre des mesures de sécurité raisonnables compte tenu de la sensibilité des renseignements (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et la Commission d'accès à l'information précise que plus les renseignements sont sensibles, plus les mesures doivent être robustes (www.cai.gouv.qc.ca). Parmi les mesures physiques, elle cite la restriction d'accès aux locaux ou aux classeurs contenant des documents papier (www.cai.gouv.qc.ca).

Vie privée du cabinet

Toute personne qui exploite une entreprise est responsable des renseignements personnels qu'elle détient (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et la personne qui détient la plus haute autorité demeure imputable même en cas de délégation du rôle de responsable (www.cai.gouv.qc.ca). La loi impose de tenir un registre des incidents de confidentialité (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et d'aviser la Commission et les personnes visées lorsque l'incident présente un risque de préjudice sérieux (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Un cabinet doit donc pouvoir documenter qui a eu accès à quoi, ce qui rend la question des clés, badges et imprimantes partagées concrète.

Continuité

L'Ordre recommande de nommer à l'avance un cessionnaire (un CPA qui prend en charge la conservation des dossiers), et une question à ce sujet figure dans la déclaration annuelle obligatoire (cpaquebec.ca). À défaut de cessionnaire CPA désigné, c'est le secrétaire de l'Ordre qui prend possession des dossiers (cpaquebec.ca). En cas de cessation définitive, un avis au secrétaire de l'Ordre est requis 15 jours avant la date prévue (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Pour le choix du lieu, la conséquence est pratique : un local dont l'accès est contrôlé par un tiers (immeuble, exploitant) doit prévoir comment le cessionnaire récupérera les dossiers physiques et les accès numériques.

Matrice comparative

Le *tableau 1* ci-dessous résume les trois formules selon les critères de l'audit. Il synthétise les sections précédentes ; « à vérifier » indique que les sources lues ne permettent pas de trancher.

Critère	Domicile (avec salles à la carte)	Poste en coworking	Bureau privé
Dossiers papier verrouillés	Possible avec classeur ou pièce verrouillable	Seulement avec casier ou classeur à serrure	Porte verrouillable, serrure à code possible (www.rezomont.com)
Appels confidentiels	Pièce privée à prévoir	Cabines ou salles à réserver	Dans le bureau fermé
Accueil de clients	Certificat d'usage et accessibilité à vérifier (montreal.ca)	Salles à l'heure, de 35 $ à 90 $	Dans le bureau, avec accès contrôlé
Adresse professionnelle	Domicile, ou adresse virtuelle en complément (www.quebec.ca)	Souvent offerte avec les forfaits	Souvent incluse (montrealcowork.com)
Coût mensuel avant taxes	Frais de domicile déductibles en partie (www.revenuquebec.ca)	De 250 $ à 400 $ pour un poste dédié	De 560 $ à 2 200 $ selon l'exploitant (prix mensuels seulement ; nombre de postes non publié pour le haut de la fourchette)
Continuité et cessionnaire	À planifier : accès du cessionnaire aux dossiers	Dépend du contrat et du casier	Dépend du bail
Accessibilité	À vérifier ; l'étude de l'OPHQ porte sur de petits bâtiments ouverts au public, non sur des bureaux à domicile (cdn-contenu.quebec.ca)	Variable ; à vérifier (montrealcowork.com)	Variable ; à vérifier

Aucune formule ne domine sur tous les critères. Le domicile est le plus économique mais le plus exposé sur l'accueil et l'accessibilité ; le coworking est le plus souple mais exige un casier et une salle pour protéger la confidentialité ; le bureau privé est le plus coûteux mais répond le plus directement aux exigences physiques. La continuité dépend des contrats plus que du type de lieu.

Le *tableau 2* présente l'embranchement entre le praticien seul et l'organisation, à partir des textes de l'Ordre et de LégisQuébec.

Obligation	Praticien à son compte (entreprise individuelle)	Organisation (y compris le CPA seul exerçant par une société, ou 2 à 12 personnes ou plus)
Règlement de 2026	Ne s'applique pas aux CPA offrant des services à leur compte (cpaquebec.ca)	S'applique si l'organisation offre de la comptabilité publique ou de la certification, ou se présente comme organisation de CPA (cpaquebec.ca)
Déclaration à l'Ordre	Mise à jour du dossier de membre	Déclaration dès le début ou avis avant tout nouveau bureau (cpaquebec.ca)
Mise à jour annuelle	Déclaration annuelle obligatoire (cessionnaire inclus)	Formulaire prévu, mise à jour au plus tard le 31 mars (www.legisquebec.gouv.qc.ca)

Obligation	Praticien à son compte (entreprise individuelle)	Organisation (y compris le CPA seul exerçant par une société, ou 2 à 12 personnes ou plus)
Assurance	Couverture du Fonds reflétant la situation	Assurance excédentaire, minimum de 1 000 000 $ (500 000 $ pour le CPA qui exerce seul au sein d'une organisation sans autre CPA à son emploi et dont il est l'unique détenteur des participations) (www.legisquebec.gouv.qc.ca)
Dossiers et lieu	Local ou meuble verrouillable	Idem, pour chaque bureau
Point à clarifier	Adresse et lieux d'exercice déclarés	Définition de « nouveau bureau » (non précisée dans les pages consultées)

Le choix du lieu a donc un effet réglementaire surtout pour l'organisation, à cause de l'avis préalable pour tout nouveau bureau ; pour le praticien seul, les contraintes sont d'abord la tenue des dossiers et l'adresse de domicile professionnel.

Données et preuves

Le marché de bureaux comme point de comparaison

Au troisième trimestre de 2026, le taux de vacance global du Grand Montréal est de 16,7 %, en baisse par rapport à 18,2 % un an plus tôt, selon Cushman & Wakefield (assets.cushmanwakefield.com). CBRE mesure 17,3 %, une baisse de 70 points de base et un deuxième recul trimestriel consécutif (mktgdocs.cbre.com), tandis qu'Avison Young rapporte une disponibilité totale en baisse par rapport à 18,3 % au deuxième trimestre (www.avisonyoung.ca). Les définitions (vacance, disponibilité, périmètre) diffèrent d'un courtier à l'autre.

Les loyers affichés montrent la distance avec les prix du coworking, à interpréter avec prudence puisque les surfaces minimales diffèrent. Cushman & Wakefield rapporte un loyer brut moyen demandé de 36,21 $ le pied carré dans le Grand Montréal (assets.cushmanwakefield.com) et de 47,55 $ pour la classe A du centre (assets.cushmanwakefield.com), et Avison Young un loyer net moyen de 20,13 $ le pied carré (www.avisonyoung.ca). Les segments haut de gamme sont les plus serrés : la vacance de la classe AAA du centre-ville est de 7,7 % (5,9 % pour la vacance directe) (assets.cushmanwakefield.com), et CBRE note un creux historique de 3,0 % pour cette classe (mktgdocs.cbre.com). Un bail traditionnel signifie pour un cabinet une surface minimale, un engagement pluriannuel et des frais additionnels, mais aussi un contrôle total de l'aménagement. Du côté flexible, CBRE rapporte que Spaces (IWG) occupe plus de 65 000 pieds carrés à son emplacement de la rue du Square-Victoria (www.cbre.ca).

Tarifs publiés des exploitants montréalais

Le *tableau 3* ci-dessous rassemble les tarifs affichés le 2 novembre 2026. Les prix sont ceux du site de chaque exploitant, avant taxes sauf indication contraire ; aucun n'est une moyenne de marché.

Exploitant (secteur)	Poste	Bureau privé	Salle de réunion	Adresse d'affaires
Montréal CoWork (Plateau)	275 $ par mois (montrealcowork.com)	À partir de 595 $ par poste et par mois (montrealcowork.com)	60 $ l'heure hors heures ouvrables (montrealcowork.com)	35 $ par mois (Bronze) (montrealcowork.com)
Nuage B (Saint-Henri)	250 $ à 350 $ par mois (nuage-b.com)	750 $ par mois, 1 personne (nuage-b.com)	Non relevé	Non relevé
Espace Mile End	275 $ par mois avec casier (www.espacemileend.com)	À partir de 750 $ par mois (www.espacemileend.com)	Non relevé	50 $ par mois (www.espacemileend.com)
Halte 24-7 (Plateau)	399 $ par mois, poste dédié (www.halte24-7.com)	850 $ à 2 200 $ par mois (www.halte24-7.com)	À partir de 35 $ l'heure (halte24-7.com)	Non relevé
Walter (Vieux-Montréal)	Non relevé	À partir de 860 $ par mois (www.walter-spaces.com)	À partir de 90 $ l'heure (www.walter-spaces.com)	60 $ par mois (www.walter-spaces.com)
ECTO (Plateau, coopérative)	Bureau dédié, 400 $ par mois (ecto.coop)	Non relevé	Non relevé	50 $ par mois pour les membres (ecto.coop)
WeWork (Place Ville Marie)	Dédié, sans prix publié (www.wework.com)	À partir de 560 $ par mois, engagement de 12 mois (www.wework.com)	À partir de 59 $ l'heure (www.wework.com)	144 $ par mois, forfait de 24 mois (www.wework.com)
Regus (Montréal)	À partir de 8 $ par jour, 24 mois (www.regus.com)	À partir de 11 $ par personne et par jour, 24 mois (www.regus.com)	À partir de 35 $ l'heure (www.regus.com)	À partir de 3 $ par jour (www.regus.com)
2727coworking.com (éditeur de cette page, Griffintown)	Non relevé	Non relevé	Non relevé	Non relevé

Les chiffres de la dernière ligne ne sont pas cités ici : les tarifs de l'éditeur se consultent sur le site de l'exploitant et changent plus vite qu'un article. Les « à partir de » de Regus et de WeWork sont exprimés par jour ou conditionnés par un engagement de 12 à 24 mois, ce qui les rend difficiles à comparer avec les prix mensuels sans engagement des exploitants locaux. Les adresses d'affaires coûtent de 35 $ à 144 $ par mois, soit une fraction du coût d'un poste, et les cases « non relevé » signalent des prix à demander par écrit.

Données de contexte sur le travail à distance

Le travail exclusivement à domicile recule, et les données régionales sont plus anciennes. Environ 45 % des personnes en emploi des régions de l'Outaouais et de Montréal télétravaillaient en 2022 selon l'Institut de la statistique du Québec (statistique.quebec.ca), et la part des personnes travaillant principalement à domicile au

Canada baisse pour une quatrième année en mai 2025 (www150.statcan.gc.ca), tendance qui se poursuit en mai 2026 (www150.statcan.gc.ca). Aucune donnée spécifique aux CPA n'a été trouvée : ces chiffres éclairent le contexte, ils ne mesurent pas la demande de bureaux des cabinets.

Grille de visite, semaines types et fiche de coût

Grille de visite

Lors de la visite d'un lieu, la grille suivante traduit l'audit en questions vérifiables. Elle ne garantit pas la conformité ; elle sert à documenter ce qui a été constaté.

- **Verrouillage :** le bureau, le casier ou le classeur ferme-t-il à clé ou par un moyen équivalent ?
- **Accès du public :** qui peut entrer dans la pièce où sont gardés les dossiers, et quand ?
- **Visiteurs :** les clients sont-ils accueillis et accompagnés ?
- **Appels :** existe-t-il une pièce ou une cabine insonorisée pour parler à un client ?
- **Impression :** les documents imprimés sont-ils récupérés immédiatement, et qui a accès à la salle d'impression ?
- **Courrier :** qui reçoit le courrier et les colis, et la réexpédition est-elle facturée en supplément ?
- **Adresse :** l'adresse correspond-elle à un lieu de travail réel, et non à une simple case postale ? (www.quebec.ca)
- **Accès en tout temps :** est-il inclus ou facturé en option ? (www.halte24-7.com)
- **Taxes et engagement :** les prix incluent-ils les taxes, et quelle est la durée minimale ?
- **Accessibilité :** l'entrée, le comptoir et les toilettes sont-ils accessibles ?
- **Cessionnaire :** le cessionnaire désigné peut-il récupérer les dossiers physiques et les accès ?
- **Registre des incidents :** qui le tient et où est-il conservé ? (www.legisquebec.gouv.qc.ca)
- **Nouveau bureau :** l'ajout de ce lieu doit-il être signalé à l'Ordre avant l'ouverture ?
- **Cyberassurance :** l'authentification multifacteur est-elle en place ?
- **Portail client :** les documents sensibles transitent-ils par un portail sécurisé plutôt que par courriel ? (www.cpacanada.ca)
- **Destruction :** existe-t-il un moyen de détruire les documents de façon confidentielle ? (www.legisquebec.gouv.qc.ca)
- **Sortie :** comment les dossiers quittent-ils les lieux en fin de contrat ?

Deux semaines types (Exemple hypothétique)

Praticien seul (Exemple hypothétique). Un CPA seul reçoit quatre clients par semaine. Il travaille à domicile trois jours dans une pièce fermée avec classeur verrouillable, loue une salle six heures par semaine pour les rencontres et utilise une adresse d'affaires pour le courrier. Chaque semaine, il ferme les dossiers à clé, vérifie le portail client et note tout incident dans le registre. Le principal risque est l'accueil : si les clients se présentent à son domicile, le certificat d'usage et l'accessibilité deviennent déterminants.

Cabinet de cinq personnes (Exemple hypothétique). Un cabinet de cinq personnes occupe une suite privée. Le lundi, l'équipe se réunit sur place ; du mardi au jeudi, deux personnes accueillent des clients, deux travaillent à distance et une gère la réception des documents. Le cabinet déclare l'organisation dès le début de

ses services et signale tout nouveau bureau avant son ouverture (cpaquebec.ca). Le contrôle des clés et des badges, et la sortie des dossiers en fin de bail, relèvent du bail et de l'exploitant.

Fiche de coût mensuel

La formule suivante n'invente aucun prix de référence : chaque terme est saisi par l'utilisateur à partir d'un devis écrit.

- **Coût mensuel du lieu =** frais du poste ou de la suite + réservations de salles + stockage sécurisé + compléments obligatoires (accès en tout temps, courrier, impression) + taxes applicables.

Exemple hypothétique pour une personne. Avec un poste dédié à 399 $ et six heures de salle à 35 $ l'heure (210 $), prix du tableau 3, le total mensuel avant taxes est de 609 $. Avec l'adresse seule à 35 $ plus six heures de salle à 35 $, il est de 245 $, auquel il faut ajouter les frais de domicile, déductibles en partie (www.revenuquebec.ca).

Exemple hypothétique pour cinq personnes. En supposant que le haut de la fourchette de Halte 24-7 (2 200 $) convienne à cinq postes, avec l'accès en tout temps à 30 $ (www.halte24-7.com) et six heures de salle à 35 $, le total est de 2 440 $ avant taxes, soit 488 $ par personne. Cet exemple repose sur une hypothèse de superficie : seul un devis de l'exploitant confirme le prix applicable à cinq postes.

Foire aux questions

Peut-on ouvrir un cabinet de comptable agréé au Québec depuis son domicile ?

Rien dans les pages de l'Ordre consultées n'interdit le domicile : l'Ordre mentionne lui-même le cas d'un membre qui offre des services à partir de sa résidence. Il faut toutefois respecter la tenue des dossiers et vérifier auprès de l'arrondissement le certificat ou le permis d'occupation exigé (montreal.ca).

Une adresse virtuelle suffit-elle pour un cabinet comptable ?

Non, pas à elle seule. La case postale ne constitue pas une adresse, l'adresse professionnelle correspond au principal lieu de travail ou d'affaires (www.quebec.ca), et le dossier est tenu à l'endroit où le membre exerce. Elle fonctionne comme complément d'un lieu d'exercice réel.

Le règlement de 2026 s'applique-t-il à un praticien seul ?

Selon l'Ordre, il ne s'applique pas aux CPA qui offrent des services à leur compte. Le praticien seul demeure tenu de mettre à jour son dossier. Le règlement s'applique toutefois au CPA qui exerce seul par l'intermédiaire d'une société ou d'une autre organisation visée (tableau 2), notamment pour l'assurance excédentaire.

Combien coûte un bureau privé à Montréal ?

Les prix mensuels publiés pour un bureau privé se situent d'environ 560 $ à 2 200 $ par mois avant taxes, selon l'exploitant, la taille et l'engagement (tableau 3). Cette fourchette exclut les tarifs quotidiens (Nuage B, Regus), et le nombre de postes visés par le haut de la fourchette n'est pas publié.

Qu'arrive-t-il aux dossiers si le cabinet ferme ?

L'Ordre recommande de nommer un cessionnaire (cpaquebec.ca) ; à défaut, le secrétaire de l'Ordre prend possession des dossiers.

Implications et prochaines étapes

Journal des modifications sourcées

- **2026-04-16 :** date d'adoption du règlement sur l'exercice en organisation, selon l'Ordre.
- **2026-04-01 :** publication à la Gazette officielle de la décision OPQ 2026-991 (www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca).
- **2026-11-02 :** relevé des tarifs d'exploitants et des données de marché de cet article ; les chiffres de marché sont ceux du troisième trimestre de 2026.

Questions à poser à l'Ordre

- Une adresse supplémentaire, une salle réservée régulièrement ou un second poste dans un espace partagé constitue-t-il un « nouveau bureau » ?
- Quelle forme d'organisation, dans le cas du cabinet, déclenche l'application du règlement ?
- Quel délai et quelle forme pour l'avis écrit d'un nouveau bureau ?
- Une adresse d'affaires partagée peut-elle être déclarée comme lieu d'exercice, compte tenu de l'obligation d'aviser l'Ordre des lieux d'exercice prévue à l'article 80 du Code de déontologie ?
- Le lieu choisi change-t-il la situation à déclarer au Fonds d'assurance ?

Conclusion

Le choix entre le domicile, le coworking et le bureau privé n'est pas tranché par un texte de l'Ordre, mais il est encadré par des exigences vérifiables : dossier de membre à jour, assurance cohérente avec la situation professionnelle, dossiers verrouillés, adresse qui correspond à un lieu réel et plan de continuité. Le praticien seul à domicile peut satisfaire ces exigences avec une pièce fermée, un classeur verrouillable, des salles à l'heure et, au besoin, une adresse d'affaires en complément. Le praticien qui reçoit régulièrement trouvera dans un poste dédié avec casier, ou dans un bureau privé, une réponse plus directe à la confidentialité. L'organisation de deux à douze personnes doit, avant toute signature, obtenir de l'Ordre une réponse écrite sur la notion de nouveau bureau.

La démarche recommandée est simple : remplir la fiche de coût avec des devis écrits, parcourir la grille de visite pour chaque lieu envisagé, puis soumettre à l'Ordre les questions du journal ci-dessus. Les exploitants dont les tarifs sont reproduits ici peuvent être contactés directement ; l'éditeur de cet article, qui exploite un espace de travail à Griffintown, peut être joint sur son site, qui présente ses offres de postes, de bureaux et d'adresse d'affaires.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. https://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/offre-de-services-en-cabinet-a-son-compte-ou-a-des-tiers/ouverture-dun-cabinet
2. https://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/offre-de-services-en-cabinet-a-son-compte-ou-a-des-tiers/exercice-de-la-profession-en-organisation
3. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-48.1,%20r.%2016.1
4. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-48.1,%20r.%2029
5. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/adresse-professionnelle
6. https://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/deontologie/devoirs-envers-la-profession/relations-avec-lordre/renseignements-fournis-a-lordre
7. https://montreal.ca/demarches/obtenir-un-permis-doccupation-pour-activite-commerciale-ou-professionnelle?arrondissement=Saint-Laurent
8. https://montrealcowork.com/virtual-office
9. https://www.halte24-7.com/en/our-space/montreal
10. https://www.espacemileend.com/coworking
11. https://assets.cushmanwakefield.com/-/media/cw/marketbeat-pdfs/2026/q3/canada/montreal_americas_office-_marketbeat_q32026.pdf
12. https://mktgdocs.cbre.com/2299/5c427cb1-c963-4685-be12-3b3d1af41b9f-982994601/Montreal_Office_Figures_Q3_202.pdf
13. https://cpaquebec.ca/-/media/docs/lordre/a-propos/gouvernance/aga/rapport-annuel-2025-2026.pdf
14. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-26
15. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-48.1,%20r.%206.1
16. https://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/offre-de-services-en-cabinet-a-son-compte-ou-a-des-tiers/tenue-et-conservation-des-dossiers
17. https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4002/t4002-5.html
18. https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/credit-de-taxe-sur-les-intrants-et-remboursement-de-la-taxe-sur-les-intrants/comment-demander-des-cti-et-des-rti/frais-de-bureau-a-domicile
19. https://statistique.quebec.ca/fr/communique/portrait-teletravail-quebec
20. https://cpaquebec.ca/-/media/docs/membres-cpa/reglementation-profession/profession-ere-numerique/guide-cpa-des-bonnes-pratiques-ti_fr.pdf
21. https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/batiment/la-reglementation/chapitre-batiment-du-code-de-construction/accessibilite-des-batiments-aux-personnes-handicapees
22. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/ophq/Administration/acces-petits-batiments_acc.pdf
23. https://nuage-b.com/en/coworking
24. https://ecto.coop/all-coworking-rates
25. https://www.regus.com/fr/ca/montreal/coworking
26. https://www.regus.com/fr-ca/canada/montreal/downtown-montreal/virtual-offices
27. https://www.walter-spaces.com/fr/montreal

28. https://montrealcowork.com/bureaux-prives
29. https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/information-entreprises-privees/incidents-confidentialite-mesures-securite-entreprises
30. https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/sujets-et-domaines-dinteret/principaux-changements-loi-25
31. https://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/tableau-des-membres-inscription-annuelle-et-permis/assurance-responsabilite-professionnelle/couverture-assurance-vos-protections
32. https://www.cpacanada.ca/news/canada/cybersecurity-awareness-cpas
33. https://nuage-b.com/bureaux-prives
34. https://coworkingalphard.com/prix.html
35. https://www.regus.com/fr-ca/canada/montreal
36. https://www.wework.com/fr-FR/buildings/place-ville-marie--montreal--QC
37. https://www.rezomont.com/en/reservation-espaces-travail-montreal
38. https://montrealcowork.com/coworking
39. https://www.rezomont.com/domiciliation
40. https://www.domiciliation-montreal.com/en/foire-aux-questions
41. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2026F/87717.pdf
42. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-39.1
43. https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/information-entreprises-privees/responsable-protection-renseignements-personnels-entreprise
44. https://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/offre-de-services-en-cabinet-a-son-compte-ou-a-des-tiers/cessation-dexercice-et-fermeture-dun-cabinet
45. https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/travailleurs-autonomes-preparez-votre-declaration/travailleurs-autonomes-determinez-votre-revenu-net
46. https://www.avisonyoung.ca/en/web/montreal/office-market-report
47. https://www.cbre.ca/insights/articles/rise-fall-and-renewed-potential-for-coworking-in-montreal
48. https://montrealcowork.com
49. https://montrealcowork.com/meeting-rooms
50. https://halte24-7.com/en/book-a-room
51. https://ecto.coop/en/virtual-office
52. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250826/dq250826a-fra.pdf
53. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260605/dq260605a-fra.htm
54. https://www.cpacanada.ca/news/accounting/tax/best-practices-electronic-filing

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore private offices, day passes and desks, the conference room, business addresses and virtual mailboxes. Book a visit or contact the team to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : https://2727coworking.com

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.